



UNIL | Université de Lausanne
COPERS
Commission du Personnel
bâtiment Unicentre bureau 335
CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la rencontre entre la Direction et la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Jeudi 16 avril 2020, 14h00, visio-conférence

Présent·e·s

Mmes Nouria Hernandez (Rectrice)
Déborah Philippe (Direction)
Erica van de Waal
Marj Tonini
Anne-Christel Zeiter-Grau

Maud Armani (prise de PV)

MM. Martial Pasquier (Direction)
Etienne Fivat (DRH)
Marc de Perrot (Direction)
Jean-Moïse Rochat
David Zandirad
Laurent Zufferey

Excusé·e·s

Mmes Gaële Goastellec
Isabelle Raymond
M. Nicolas Bancel





Préambule – Mots de la Rectrice

Nous tenons à souligner que la fermeture de l'UNIL a été décidée par le Conseil d'État et non par l'UNIL elle-même. D'ailleurs, avant même sa fermeture, une cellule de crise avait été mise en place au sein de l'UNIL. Cette cellule de crise s'est réunie virtuellement tous les jours, jusqu'à très récemment. Ceci permet, grâce aux efforts de toute la communauté universitaire et sa grande flexibilité, d'assurer la continuité des services. L'UNIL a fonctionné presque sans interruption (tous les salaires ont pu être payés à temps, par exemple, grâce à la coordination des services RH et financier.) Une immense préparation a donc été requise, mais la gestion financière s'est faite selon le calendrier prévu, avec succès.

Il y avait également la nécessité de la mise en ligne des enseignements. Ceci a demandé un travail énorme de la part du Centre informatique, du Centre de soutien à l'enseignement, du Service des affaires sociales, de la Mobilité étudiante, du Service des immatriculations, etc. UNISEP a aussi mis en place des patrouilles sur le campus, pour des raisons de sécurité. La Direction a également pris contact avec des instances internes (ACIDUL, la FAE, la CoPers) mais également avec des instances externes : nous avons pris contact avec la DGES, l'EPFL, etc. Il est néanmoins difficile de parvenir aux mêmes décisions, puisque l'UNIL dépend de l'instance cantonale, là où l'EPFL dépend du gouvernement fédéral. Chaque université choisit ses modes d'évaluations pour la session d'examen, par exemple.

Nous tenons également à souligner le rôle de l'UNIL, qui, même en période de confinement, a continué à servir la société : en offrant plus de 45'000 masques chirurgicaux, par exemple, ou encore par la mobilisation d'étudiants de médecine. La Société académique vaudoise a aussi été mise à contribution : elle a débloqué un fonds de solidarité pour les étudiant·e·s.

Maintenant que les enseignements ont été mis en ligne, nous travaillons sur la question des examens et la situation des chercheurs. Il est cependant clair qu'il faudra des mois pour revenir à une situation normale. Des outils ont néanmoins été mis en place, qui nous aideront en période de déconfinement. Enfin, j'aimerais encore remercier tout le monde. Nous pouvons être fiers de la manière dont la communauté universitaire a réagi, saluée d'ailleurs par la conseillère d'État, Cesla Amarelle.

1. Organisation des examens

- 1.1 Certaines facultés semblent tenir à des examens en présentiel, si c'est le cas, comment garantir la santé des enseignant-e-s et des étudiant-e-s et la distance sociale, notamment au regard de l'art.6 LTr ?

Direction :

Le souci principal reste la sécurité des personnes. Aussi, l'organisation des examens et tout ce qui sera mis en place sur le campus se fera selon le suivi strict des règles énoncées par le Conseil fédéral et les cantons. Tout se fera dans le respect des



consignes émises (distances sociales, hygiène, etc.) Nous n'émettrons pas de directives additionnelles.

Enfin, si nous faisons des examens en présentiel, la distance sociale devra être respectée : les conditions d'examens usuelles ne seront pas possibles. Il faudra prévoir plus d'auditoires, et donc plus de temps, ainsi que de personnel encadrant. Ceci demandera de la flexibilité. Il y aura des séances avec les administrations de chaque faculté : elles devront établir si elles ont besoin de plus de ressources externes (possibilité d'augmentation du taux d'activité des personnes présentes, des personnes parties en retraite pourraient revenir, etc.)

Les facultés auront donc de la marge de manœuvre, tant qu'elles respectent les règles sanitaires édictées par le canton.

1.2 Dans le cas d'une volonté générale du présentiel, quelles sont les possibilités pour un·e enseignant·e qui s'estimerait à risque ?

Direction :

Nous prendrons évidemment soin des personnes à risques, de la manière que le gouvernement estimera être la meilleure.

1.3 Ne serait-il pas utile que le futur règlement ad hoc sur les examens et l'enseignement (évoqué au Conseil de l'UNIL) contienne une clause expresse à ce sujet ?

Direction :

Le règlement de l'UNIL contiendra, à l'avenir, une clause concernant la sécurité par rapport à l'épidémie.

2. Encadrement

2.1 Quelles solutions sont envisagées pour l'encadrement des grosses volées en première année à la rentrée prochaine, dans l'éventualité où de nombreuses et nombreux étudiant·e·s se retireraient de la session de juin ou disposeraient d'une tentative supplémentaire ?

Direction :

C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup. Pour le moment, nous n'avons pas encore de réponse car il n'est pas réellement possible d'anticiper le nombre d'étudiant·e·s en propédeutique ou deuxième partie de Bachelor pour l'année prochaine. C'est néanmoins le prochain sujet sur lequel nous nous pencherons,



après avoir réglé la question des examens. Nous aimerions avoir l'avis d'UNISIS sur le nombre d'étudiant·e·s auquel nous pouvons nous attendre.

Nous contacterons le service UNISIS dès que viendra le moment de travailler cette question. À la fin du mois d'avril, les inscriptions définitives pour les examens seront établies : nous pourrions à ce moment-là avoir une idée plus claire. De plus, gardons en tête qu'il n'est pas certain que la rentrée universitaire de septembre 2020 pourra se maintenir dans les conditions usuelles. Peut-être serons-nous encore en confinement ou en semi-confinement.

En définitive, il est compliqué d'être précis puisqu'on ne connaît pas encore les besoins. Pour la session d'examen d'été, nous avons demandé aux facultés de prendre les devants quant à leurs besoins. Il est possible d'inviter des enseignant·e·s, d'avoir des MER suppléants, etc. Il y a un arsenal disponible, mais les besoins sont mal définis. Nous sommes conscients de la situation, c'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment.

CoPers :

Et qu'en est-il des postes mis au concours ?

Direction :

Dès que les mesures de confinement ont été décidées, nous avons vivement recommandé de ne pas mettre de nouveaux postes au concours au mois d'avril. Il a fallu adapter nos processus. De plus, si un poste est mis au concours dans une situation aussi particulière que celle que nous vivons, nous introduisons une forme d'iniquité dans la mise au concours : certain·e·s personnes doivent s'occuper de leurs enfants, n'ont pas les mêmes accès à Internet, n'ont pas le temps de préparer leur dossier, etc. Il faudra donc repourvoir des postes.

Une mise au concours sera possible fin avril. Les postes académiques doivent être mis au concours dans des situations satisfaisantes. Nous pouvons suspendre les procédures en attendant la possibilité d'auditions en présentiel, par exemple.

CoPers :

Il y a déjà des concours qui sont en route : faut-il repousser l'engagement d'un semestre ? Peut-on prolonger des contrats en fin de course ?

Direction :

Si le poste académique n'est pas repourvu, il y a des moyens financiers pour ceci. Il est néanmoins difficile de trouver des personnes disponibles : beaucoup d'universités sont dans la même situation que nous, nous faisons tous appel au même type de ressources.

3. Organes de consultation



- 3.1 Certaines facultés semblent avoir mis en pause les Conseils de faculté ou d'école. Est-ce que la Direction ne devrait pas encourager la tenue en visio-conférence des modes habituels de consultation, notamment dans l'optique d'une bonne préparation de la sortie de crise par les Facultés ?

Direction :

De nombreux Conseils de Faculté ont eu lieu. Nous aimerions vivement être informés si un Conseil de Faculté n'avait pas eu lieu, mais nous n'en avons pas entendu parler pour le moment. Nous pourrions néanmoins faire un mail général au Décanat, pour les remercier de poursuivre les Conseils de Faculté et d'Ecoles.

4. Sortie de crise

- 4.1 Dans l'éventualité où une partie seulement des collaboratrices et des collaborateurs pourraient rejoindre le campus en même temps au début, comment la liste des priorités serait établie ?

Direction :

Nous sommes en train de constituer un groupe de travail, afin d'avoir l'avis de plusieurs personnes. Ceci sera décidé en consultation. Nous n'avons pas de réponses précises pour le moment. Un des critères sera néanmoins la nécessité de la présence sur le campus pour le bon déroulement de l'activité. Si celle-ci peut se faire hors du campus, elle ne sera donc pas prioritaire. Nous devons d'abord faire venir les gens qui sont dans l'impossibilité de travailler s'ils ne sont pas sur le campus.

Nous tiendrons évidemment compte des questions de vulnérabilité des personnes.

- 4.2 Concernant, la prolongation des CDD des chercheuses et chercheurs (assistant·e·s-diplômé·e·s, premières et premiers assistant·e·s et MA), il faut relever que nombre de nos collègues qui ont été sur-sollicités depuis le début de la crise pour mettre en place l'enseignement à distance, seront également très sollicités pour la mise en place des sessions d'examens de juin-juillet et août-septembre (ils n'auront pas d'été pour ainsi dire) et nombreux ont fait face à des impératifs familiaux qui les ont entravés dans leur projet de recherche. Qu'en est-il de la prolongation des CDD concernés par ces problématiques ?

Direction :

Nous sommes conscients des difficultés que rencontrent certaines personnes pour travailler et faire de la recherche, ceci pour des raisons différentes : une part importante de l'activité dédiée aux enseignements en ligne, accès restreint aux ressources tels que les laboratoires ou la BCU, des charges familiales, etc. Les situations sont très différentes et nous devons procéder au cas par cas. Certaines





situations urgentes sont assumées par le service RH, et d'autres situations sont gérées en collaboration avec les autorités politiques.

La question, aujourd'hui, est de savoir qui a les compétences pour établir une prolongation de contrat. Avons-nous besoin d'une décision du Conseil d'État ? Actuellement, nous avons des discussions avec les autorités politiques, mais nous devons construire un dispositif basé sur des dispositions légales, ce qui n'est pas encore le cas pour le moment. Nous avons néanmoins conscience des difficultés. Nous essayer d'anticiper les situations, en collaboration avec les facultés. Au milieu du mois de mai, nous aurons un dispositif clair et concret.

CoPers :

Concernant les déplacements, y'a-t-il des recommandations du Conseil d'État, ou l'Université va-t-elle centraliser cette question ?

Direction :

Le service RH a inventorié l'ensemble des personnes qui ne peuvent pas être à leur domicile, et il y a également un service de suivi pour les personnes à l'étranger, qui ne sont pas rentrées. Nous nous assurons que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ne sont pas à domicile puissent bénéficier d'un suivi. Ce n'est pas l'Université qui posera des contraintes, ce sera en fonction de l'évolution, pays par pays (la France a annoncé une possible réouverture des frontières, mais pas tout de suite, par exemple.)

CoPers :

Il y a également le problème des frontaliers.

Direction :

Nous délivrons des autorisations pour les frontaliers, ceci ne pose pas de problème.

Séance levée à 15h.

